



VILLE  
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0079-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 08 juillet 2022**

**Délibération n° 2**

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 01 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/07/2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

**Absent(e)s** :

Madame Marie MARQUARSEN, Madame Aurélie CHAMBON

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b>Objet</b> :	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L 2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 16 juin 2020 :

**N° 40 du 06 avril 2022** : Juridique - Patrimoine - Assurances

**Objet** : Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville du Puy-en-Velay et l'association "Dis-moi... L'accès à la culture pour tous" pour mise à disposition de locaux de l'ancienne école d'Ours

La Ville signe une convention d'occupation du domaine public avec l'association « Dis-moi... L'accès à la culture pour tous » pour la mise à disposition de locaux (salle associative et salle

Délibération n°2 du vendredi 08 juillet 2022

du milieu) d'une surface totale d'environ 160 m<sup>2</sup> de l'école d'Ours sise Puy-en-Velay, à l'exception du bâtiment de l'ancienne école.

La mise à disposition prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2022 et s'achèvera le 30/09/2022. Une redevance mensuelle fixe de 400 €.

**N° 41 du 06 avril 2022 : Politique de la Ville**

**Objet : commodat pour les locaux de la paroisse du Val Vert**

La Ville procède à l'élaboration et approuve la signature du commodat pour les locaux de la Paroisse du Val Vert mis à disposition de la Maison de Quartier du Val Vert.

**N° 42 du 06 avril 2022 : Juridique - Patrimoine - Assurances**

**Objet : REMBOURSEMENT SINISTRE RC EN DATE DU 04/06/2019 - CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE**

La Ville abroge la décision 2022-0026 du 24 février 2022 suite à une erreur sur le montant des dommages remboursés et accepte la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 478 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la ville du Puy-en-Velay en règlement des frais occasionnés par ce sinistre.

**N° 43 du 06 avril 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme**

**Objet : NPNRU du Val-vert : Restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment 60 : Avenant n°1 au marché de travaux pour le lot gros oeuvre – démolitions**

La Ville passe un avenant n°1 au lot 2245 – Gros oeuvre démolitions Curage avec la société ARNAUD EBTP pour un montant de 10 669,78 € HT portant le marché à 96 986,41 € HT.

**N° 44 du 06 avril 2022 : Informatique - SIG**

**Objet : Contrat de maintenance du logiciel de gestion du stationnement de la Police Municipale**

La Ville passe avec la société Movicity, domiciliée 9 rue des Tuiliers, 69003 Lyon, un contrat de maintenance du logiciel de gestion du contrôle du stationnement, pour un montant annuel de 17 693 € hors taxes.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, et prendra effet à la date de notification.

**N° 45 du 06 avril 2022 : Informatique - SIG**

**Objet : Contrats de maintenance et location pour les copieurs du centre de vaccination**

La Ville passe un contrat de location et de maintenance auprès de la société Alti Buro, domiciliée 12 route de Coubon, 43700 Brives-Charensac, pour un montant de location de 100 € HT par mois et par copieur. La maintenance copies noires et blancs s'élève à 0,006 € HT et 0,06 € HT pour les copies couleurs.

Le contrat est passé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février et sera renouvelé tacitement si nécessaire.

**N° 46 du 11 avril 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme**

**Objet : NPNRU du Val-Vert : travaux sur le groupe scolaire - suppression de deux compteurs électriques**

La Ville conclut un marché avec ENEDIS sise Rue Hermann Gebauer – ZA Petits Vernats 03000 AVERMES, pour un montant de 1 229,40 € HT.

**N° 47 du 11 avril 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme**

**Objet : NPNRU du Val-Vert : travaux sur le groupe scolaire - avenant n°1 au lot 8 Menuiseries extérieures**

La Ville passe un avenant n°1 au lot n°8 Menuiseries extérieures avec la société GAUTHIER

pour un montant de – 3 908,87 € HT, portant le montant du marché à 1

**N° 48 du 11 avril 2022 : Animations culturelles**

**Objet : CONTRAT A PASSER AVEC GREEN PISTE RECORDS**

La ville du Puy-en-Velay passe avec Monsieur Simon KESSLER gérant de Green Piste Records sise 1 rue de la Chèvrerie - 43230 Paulhaguet, un contrat de cession pour le groupe musical « **VOL DE NUIT** » dont le montant s'élève à 1 582,50 € TTC (mille cinq cent quatre vingt deux euros et cinquante centimes) pour un concert qui aura lieu **le mardi 21 juin 2022 à 21h**, Place du Breuil, dans le cadre de la Fête de la Musique.

**N° 49 du 11 avril 2022 : Animations culturelles**

**Objet : CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC GREEN PISTE RECORDS**

La ville du Puy-en-Velay passe avec Monsieur Simon KESSLER gérant de Green Piste Records sise 1 rue de la Chèvrerie - 43230 Paulhaguet, un contrat de cession pour le groupe musical « **AUGUSTE WOOD en solo** » dont le montant s'élève à 527,50 € TTC (cinq cent vingt sept euros et cinquante centimes) pour un concert qui aura lieu **le mardi 21 juin 2022 à 20h**, Place du Breuil, dans le cadre de la Fête de la Musique.

**N° 50 du 11 avril 2022 : Animations culturelles**

**Objet : CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC LA COMPAGNIE LES EMPREINT'HEURES**

La ville du Puy-en-Velay passe avec la Compagnie Les Empreint'Heures - sise 11 Boulevard de la Colonne – 73000 Chambéry, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « **Bataille Navale** » dont le montant s'élève à 850 € (huit cent cinquante euros), pour deux représentations qui auront lieu **le mardi 16 août 2022**, en Centre Ville du Puy-en-Velay, dans le cadre des animations estivales.

**N° 51 du 11 avril 2022 : Réglementation - Elections - Etat Civil**

**Objet : Contrat de jouissance de licence de débit de boissons - avenant - résiliation**

La Ville établit un avenant au contrat de jouissance de la licence d'exploitation de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, dite grande licence, entre la **ville du Puy-en-Velay**, propriétaire de la licence et Monsieur Frédéric GITENAY, qui l'exploitait à l'adresse suivante : « Lou Divinou Cayou (anciennement Le Petit Palais), **10 rue Meynard**, 43000 Le Puy-en-Velay », depuis le 11 avril 2016.

À la demande de Monsieur Frédéric GITENAY et en commun accord avec la ville du Puy-en-Velay, propriétaire de la licence, le contrat est résilié au 31 décembre 2021.

**N° 52 du 11 avril 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin, une convention de mise à disposition à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec la Société Alpes Transport représentée par Monsieur Gérard ISSARTEL (propriétaire).

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 300 euros net de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 52 du 15 avril 2022 : Juridique – Patrimoine - Assurances**

**Objet : Dépôt de plainte**

La Ville dépose plainte auprès du Procureur de la République du Puy-en-Velay (tribunal Judiciaire) contre X suite à des écoutes et enregistrements qui auraient été effectués dans les bureaux de la Collectivité.

**N° 53 du 15 avril 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme****Objet : -NPNRU du Val-Vert : travaux au centre de loisirs**

La Ville passe un marché avec la société Roche Paysage sise 271 Avenue Blaise Pacal 43700 Saint-Germain Laprade pour l'abattage d'arbres au droit du centre de loisirs du Val-Vert pour un montant de 2 919,80 € HT.

**N° 54 du 15 avril 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme****Objet : NPNRU du Val-Vert : terrassement et talutage au droit du centre de loisirs**

La Ville passe un marché avec la société Socobat sise Chomette – 43120 Monistrol-sur-Loire pour le talutage et terrassement au droit du centre de loisirs du Val-Vert pour un montant de 3 556 € HT.

**N° 55 du 15 avril 2022 : Administration des Services Techniques – Ingénierie****Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un Centre de Supervision Urbaine et la poursuite du déploiement de vidéoprotection urbaine : autorisation de signer le marché**

La Ville autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un Centre de Supervision Urbaine et la poursuite du déploiement de vidéoprotection urbaine, avec la société ACTIV INGENIERIE sise 2 rue l'Aquilon, 69 720 SAINT-LAURENT DE MURE pour un montant de 27 150 € H.T.

**N° 56 du 15 avril 2022 : Animations Culturelles****Objet : MISE EN DÉPÔT DE PHOTOGRAPHIES DANS LES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE**

La Ville passe une convention à durée déterminée dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour des photos présentées dans le cadre d'une exposition organisée par l'Atelier Photos de Siaugues-Sainte-Marie représenté par Madame Lombard (21 impasse du Petit Breuil, 43300 Siaugues-Sainte-Marie).

**N° 57 du 9 mai 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme****Objet : NPNRU du Val-Vert : Gymnase - mission de sondage complémentaire à l'étude G2 PRO**

La Ville conclut un marché avec la société Alpha BPT sise Parc d'activités du Cheix – 12 Rue Enrico Fermi – 63540 Romagnat pour la réalisation d'investigations complémentaires afin d'optimiser le dimensionnement de l'ouvrage d'art à créer pour un montant de 5 350 € HT.

**N° 58 du 9 mai 2022 : Juridique - Patrimoine - Assurances****Objet : REMBOURSEMENT SINISTRE AUTOMOBILE DU 04/12/2021 - CITY CAT 5006**

Suite au le sinistre du 4 décembre 2021 relatif aux dégâts sur le véhicule CITY CAT 5006 appartenant à la ville du Puy-en-Velay, la Ville accepte la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 3 496,84 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Ville du Puy-en-Velay en règlement total des frais occasionnés par ce sinistre.

**N° 59 du 2 mai 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme****Objet : NPNRU du Val-Vert : restructuration du bâtiment 60 - Lots communs avec l'OPAC 43**

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 2420 – Fondations spéciales avec la société ELTS sise 16 Route des sables – 69630 Chaponost pour un montant de 17 574,40 € HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 215 – Charpente bois – charpente métallique – bardage métallique avec la société Gravy sise Arzilhac – 43200 Beaux pour un montant de 62 989,84 € HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 2266 – Couverture tuile – Étanchéité zinguerie

avec la société Pages sise Chemin de Batailloux 43260 Saint-Hossein pour un montant de 17 342,07 € HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 2245 – Gros oeuvre – Arnaud sise ZA Plaine de Bleu – 43000 Polignac pour un montant de 73 785,58 € HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 2460 – Isolation thermique extérieure – ravalement de façade avec la société Bati group sise 51 Avenue de la Maire – 43000 Espaly-Saint-Marcel pour un montant de 56 801,59 € HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 2750 – VRD – Aménagements extérieurs avec la société SDRTP sise ZA Aulagny 1 – 220 Rue de la Cumine – 43290 Montregard pour un montant de 59 696,43 € HT.

**N° 60 du 9 mai 2022 : Juridique - Patrimoine – Assurances**

**Objet : Défense en justice devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand - Recours déposé par Monsieur Haon**

La Ville intervient en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et confie la représentation de la Ville et la défense de ses intérêts à Maître Levent Saban du Cabinet Philippe PETIT et associés, domicilié 2 rue de la République – 42000 Saint-Étienne.

**N° 61 du 9 mai 2022 : Animations Culturelles**

**Objet : MISE EN DÉPÔT DE PHOTOGRAPHIES DANS LES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE**

La Ville passe une convention à durée déterminée dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour des photos présentées dans le cadre d'une exposition organisée par le CDMDT 43 représenté par sa présidente en exercice Madame Céline Goupil (29 rue Raphaël, 43000 Le Puy-en-Velay).

**N° 62 du 9 mai 2022 : Animations Culturelles**

**Objet : CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC MONSIEUR MAXIME LIOTIER**

La Ville du Puy-en-Velay passe avec Monsieur Maxime LIOTIER - sis 2 Rue Léon Cortial – 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat de cession pour l'achat du concert du groupe « Freaky Fucking Funk » dont le montant s'élève à 1 900 € (mille neuf cent euros) + frais annexes (repas, catering), pour une représentation qui aura lieu le mardi 21 juin 2022, en Centre Ville du Puy-en-Velay- Place du Breuil, dans le cadre de la Fête de la Musique 2022.

**N° 63 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Sylvain Charpentier, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°32533131200059.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 64 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Hélène Martins, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°84403454600011.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 65 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Damien Saucourt, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRET sous le n°87811961900012.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 66 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Claire Lefebvre, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°83260590100012.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 67 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Cécile Servajan, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°85058691800011.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 68 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Bertrand Béal, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°53876785600015.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 69 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30

septembre 2022 avec Madame Mélanie Riondel, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°82971016900022.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 70 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 13 RUE CHÈNEBOUTERIE**

La Ville loue un local commercial sis 13 rue Chênebouterie à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 231 et d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Élisabeth GUERRY, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°843873126.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 71 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Marion METRAT, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°81063784300014.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 72 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Marie Pierre DECOLIN VOLLE, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°90330071300018.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 73 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Manon DUMAS, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°79374518300012.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**Objet : RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES "POLITIQUE DE LA VILLE - SECTEUR VAL-VERT" : MODIFICATION DE L'ACTE DE CRÉATION**

La décision N° DEC\_V\_2021\_0256 du 21/12/2021 instituant une régie de recettes et d'avances « Politique de la Ville – Secteur Val-Vert » est ainsi complétée :

- Article 11 : Le montant de l'encaisse fiduciaire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 700 €.

Le montant de l'encaisse consolidée que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 €.

Les autres articles de la décision N° DEC\_V\_2021\_0256 du 21/12/2021 Décision n°DEC\_V\_2022\_0074 restent inchangés.

**N° 75 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Kalliopi CAMAIL, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°87965550400014.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 76 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Gilles SCHMITT, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°32777904700023,

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an),

**N° 77 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Emre YALINIZ, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°50319687500036.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 78 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Anne GRIPPARI, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°51343218700039.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 79 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 30 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 30 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 260 et d'une contenance d'environ 102 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Ana NICOLIC, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°83861846000011.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 80 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 2 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 2 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 247 et d'une contenance d'environ 52 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Séverine LEBLOND, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°51242965500032.

Que cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 81 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 2 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 2 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 247 et d'une contenance d'environ 52 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Marie-Laure DEMUTRECY, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°79913472100023.

Que cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 82 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 2 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 2 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 247 et d'une contenance d'environ 52 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Françoise RAVEL, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°87912738900010.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 83 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 2 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 2 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 247 et d'une contenance d'environ 52 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Flavien BARROIS, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRET sous le n°87960885900010.

cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 84 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 2 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 2 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 247 et d'une contenance d'environ 52 m<sup>2</sup>, et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Madame Emilie TRONCHET, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRET sous le n°85078982700019.

cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 85 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – LOCAL COMMERCIAL, 2 RUE RAPHAEL**

La Ville sous loue un local commercial sis 2 rue Raphaël à Le Puy-en-Velay, cadastré section AD 247 et d'une contenance d'environ 52 m<sup>2</sup> et signe à cette fin une convention de mise à disposition d'une durée de 5 mois et deux jours à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 avec Monsieur Clément DUPONT, artisan d'art, inscrit au répertoire SIRENE sous le n°84064711900014,

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle de 40 € nette de TVA, sans application de clause d'indexation du loyer compte-tenu de la durée d'engagement (inférieure à 1 an).

**N° 86 du 9 mai 2022 : Développement Economique - Affaires Foncières**

**Objet : Convention de mise à disposition du local 2 Place Eugène Pebellier**

La Ville signe une convention de mise à disposition pour le local sis 2 Place Eugène Pebellier à compter du 28 avril 2022 jusqu'au 31 mai 2022 avec monsieur Eric CHAMBON, dirigeant de la SCI Vals Pressing.

Cette location est consentie à titre gratuit.

**N° 87 du 18 mai 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme**

**Objet : -NPNRU du Val-Vert : Restructuration du rez-dechaussée du bâtiment 60 : Avenant n°1 au marché de travaux pour le lot désamiantage**

La Ville passe un avenant n°1 au lot 2227 – Désamiantage avec la société AMIANTE RECYCLING pour un montant de 9 599,10 €HT portant le montant du marché à 54 127,69 € HT.

**N° 88 du 18 mai 2022 : Administration des Services Techniques – Ingénierie**

**Objet : Convention de partenariat entre Fibois Aura et la commune du Puy-en-Velay : autorisation de signature**

La Ville autorise la signature de deux conventions de partenariat entre Fibois AuRa et la Commune du Puy-en-Velay avec l'Interprofession Fibois Auvergne- Rhône-Alpes, sise Agrapole – 23 rue Jean Baldassini – 69364 LYON Cedex 07 pour définir les modalités de prise en charge par Fibois AuRa des frais liés à la réalisation de deux notes d'opportunité pour le compte de la Ville du Puy-en-Velay et son projet de mise en place de deux chaufferies bois au gymnase du stade Massot et à l'Église Saint-Laurent pour un montant de 292,32 € TTC par convention.

**N° 89 du 18 mai 2022 : Juridique - Patrimoine - Assurances**

**Objet : REMBOURSEMENT SINISTRE – CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS – CATASTROPHE NATURELLE DU 12/06/2000**

La Ville accepte la proposition d'indemnisation d'un montant de 236 393,41 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la ville du Puy-en-Velay pour les frais occasionnés par ce sinistre, et consécutifs à trois versements effectués par la ville du Puy-en-Velay en règlement total.

**N° 90 du 18 mai 2022 : Animations culturelles**

**Objet : Convention de location de matériel scénique - Equipement mis à disposition de la société Transit**

La Ville établit une convention de mise à disposition conclue pour une durée de 3 mois à compter du 6 mai 2022, ayant pour objet de préciser les modalités de location d'une partie du matériel d'infrastructures scéniques de la ville du Puy-en-Velay auprès de la société Transit sise ZA Champ Lamet – 3 Rue Champ Lamet – 63430 Pont du Château, dont l'équipement sera exclusivement affecté aux activités événementielles et locatives gérées par l'utilisateur.

**N° 91 du 18 mai 2022 : Juridique - Patrimoine - Assurances**

**Objet : Défense en justice – Fayolle**

La Ville intervient devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (n°2102304-1) et confie la représentation de la commune et la défense de ses intérêts à la SELARL d'Avocats Cornet-Vincent-Ségurel, représentée par Maître Alban Pousset-Bougere, domicilié 208 rue Garibaldi Lyon cedex 03.

**N° 92 du 30 mai 2022 : Aménagement de l'espace -Urbanisme**

**Objet : NPNRU du Val-Vert : Espaces publics - marché de coordinateur sécurité santé pour la démolition des bâtiments de la parcelle AT 277**

La Ville passe un marché en procédure adaptée pour l'accomplissement de la mission de coordinateur sécurité santé pour l'opération de démolition des bâtiments de la parcelle AT 277 au Val-Vert avec la société APAVE Le Puy-en-Velay, 1 rue Maurice Schuman – 43 700 Saint-Germain Laprade, pour un montant de 1 400 € HT.

**N° 93 du 30 mai 2022 : Animations culturelles**

**Objet : CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION WAKAN THEATRE**

La ville du Puy-en-Velay passe avec l'Association WAKAN THEATRE – sise 158 Rue Anatole France – 63000 Clermont-Ferrand, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Mille diables rient vers Compostelle » dont le montant s'élève à 316,50 € TTC tous frais inclus (trois cent seize euros et cinquante centimes), pour deux représentations qui auront lieu mardi 5 juillet et mercredi 24 août 2022 à 17h30, en Centre Ville du Puy-en-Velay, Place du Martouret - jardin éphémère (repli à la Bibliothèque en cas d'intempéries), dans le cadre des animations estivales.

**N° 94 du 15 juin 2022 : Animations culturelles**

**Objet : CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION KONSL'DIZ**

La ville du Puy-en-Velay passe avec L'Association KONSL'DIZ - sise 8 Rue des Cartables – 43600 Les Villettes un contrat de cession pour l'achat du spectacle « **Mille diables rient vers Compostelle** » dont le montant s'élève à 316,50 € TTC tous frais inclus (trois cent seize euros et cinquante centimes), pour deux représentations qui auront lieu mardi 5 juillet et mercredi 24 août 2022 à 17h30, en Centre Ville du Puy-en-Velay, Place du Martouret - jardin éphémère (repli à la Bibliothèque en cas d'intempéries), dans le cadre des animations estivales.

**N° 95 du 15 juin 2022 : Commande Publique**

**Objet : Entretien des locaux de la bibliothèque municipale du Puy-en-Velay**

La Ville conclut avec ADAPEI 43 - ESAT Les Horizons, sise 8 rue de la Chapelle – Malpas 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE, un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des locaux de la bibliothèque pour des prestations rémunérées 11 € HT par heure et par travailleur.

**N° 96 du 15 juin 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme**

**Objet : NPNRU du Val-Vert : Fourniture de matériel pour la création d'un centre de loisirs**

La Ville passe une commande avec la société Les Artisans du Velay SAS sise 22 avenue de la Gare – 43700 BRIVES-CHARENSAC pour un montant de 2 607,33 € HT.

**N° 97 du 15 juin 2022 : Aménagement de l'espace - Urbanisme**

**Objet : NPNRU du Val-Vert : travaux de restructuration du groupe scolaire - avenant n°1 au lot 13 ascenseur**

La Ville passe un avenant n°1 au lot 13 – ascenseur avec la société SAS Allamand Schindler pour un montant de 1 350,32 € HT portant le montant du marché à 19 350,32 € HT.

**N° 98 du 15 juin 2022 : Juridique - Patrimoine - Assurances**

**Objet : REMBOURSEMENT SINISTRE AUTOMOBILE VÉHICULE FF-424-EX EN DATE DU 16/07/2021**

La Ville accepte la proposition de règlement d'un montant de 890,27 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Ville du Puy-en-Velay en règlement total des frais occasionnés par ce sinistre.

**N° 99 du 15 juin 2022 : Commande Publique**

**Objet : Désamiantage et réfection de la toiture de l'école J.d'Arc: déclaration sans suite**

La Ville déclare sans suite au motif de l'intérêt général la procédure de passation du lot n°1 « désamiantage » et du lot n°2 « charpente couverture zinguerie » en raison de difficultés d'approvisionnement de matières premières.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la présente communication.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 8 juillet 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
VIALANEIX Emmanuelle,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08  
juillet 2022